



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 11/12/2020

FranceRelance à La Réunion : Appel à projet à venir doté de 2,3 M€ pour financer des opérations de recyclage des friches polluées ou foncières à La Réunion

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a déployé un fonds de 300 M€ pour le financement des opérations de recyclage des friches. La reconquête des friches est un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce fonds se décline en 3 enveloppes :

- 40 M€ consacrés à la reconversion des friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'ADEME le 6 novembre 2020 consultables sur le site :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201105/friches2021-7;>

- 1 M€ consacré au développement d'outils de connaissance du foncier par l'État afin d'appuyer les collectivités et opérateurs dans l'inventaire des friches et dans la mise en œuvre opérationnelle des projets.
- 259 M€ consacrés au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine et pour des projets de requalification à vocation productive.

A La Réunion, une enveloppe de 2,3 millions d'euros est mobilisée pour 2021. Ce fonds doit permettre de débloquer des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphéries urbaines ou de requalification à vocation productive sur des friches, dont la réalisation ne peut être mise en œuvre faute d'équilibre financier.

Un appel à projet pour la Réunion sera lancé avant la fin de cette année et les **candidatures seront à déposer pour le 28 février 2021**. Les opérations financées devront être suffisamment matures pour être engagées d'ici 2022 et soldées d'ici 2024 et permettre une transformation effective de ces friches à court terme.

La sous-préfecture d'arrondissement concernée ou la DEAL se tiennent à disposition des porteurs de projet pour les accompagner au mieux dans le dépôt de leur candidature.

Plus d'informations sur ce dispositif disponible sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-friches>

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974